

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUIN 2018

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et M. Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL, Dominique STOHR, et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO–LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Christophe HECKMANN, Béatrice HOELTZEL, Isabelle MULLER, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER, Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membre absent excusé : Véronique PHILIPPS donne procuration à Lucienne HAAS, Fabrice FISCHER donne procuration à Marie -José SCHALLER, Christian KLIPFEL donne procuration à Sylvie CULLMANN, Éric HUBERT donne procuration à Michèle CECCHINI

Membre absent : Céline GEFFROY

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 6 juin 2018 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le jeudi 31 mai, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 mai 2018
- Réunions, rencontres et manifestations

2. PROJETS ET TRAVAUX

- Circulations douces : luminaires
- Ecole maternelle : avenant au lot 3 « couverture – zinguerie »
- Mise en peinture du hall du relais culturel de la Saline
- Maison des Associations : point sur les évolutions de l'avant-projet détaillé adopté le 4 octobre 2017 et attribution des lots 3 à 19

3. URBANISME

- Parking du 49, rue des Barons de Fleckenstein
- Demande d'acquisition d'un terrain communal par un particulier – rue des Trois Hommes
- Installation classée pour la protection de l'environnement : ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BIOMETHA située à Wissembourg
- Demande d'octroi d'une concession pour l'exploitation d'un gîte géothermique à haute température dite « concession de Rittershoffen » présentée par la société Electricité de Strasbourg SA et la société Roquette Frères SA

4. FIBRE OPTIQUE

- Implantation du NRO
- Conventions pour 2 SRO

5. RELAIS CULTUREL

- La mutualisation Nef/Saline : convention de mutualisation
- Tarifs de la saison culturelle 2018/2019

6. RESSOURCES HUMAINES

- Suppression d'un poste
- Contrat d'assistant d'enseignement artistique : remplacement
- Heures de dimanche et jours fériés : service technique (point ajouté à l'ordre du jour)

7. ECOLE DE MUSIQUE

- Tarifs des écolages

8. AFFAIRES FINANCIERES

- Tarifs des nouvelles attractions de la KIRWE

9. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

- Subventions aux CCAS de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller

10. DIVERS

- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

• Approbation du compte rendu du 2 mai 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve le compte-rendu de la séance du 2 mai 2018

ADOpte à l'unanimité MOINS une abstention (Fabien ACKER)

• Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 2 mai 2018

03.05.2018

- Rencontre avec M. Bonnavé concernant la journée convivialité des commerçants qui aura lieu le 16 juin. La participation des commerçants à ce jour est très encourageante.
- Noël en Outre-Forêt à la Communauté de communes. Le Maire précise que les manifestations de Noël se passeront sur 4 week-end à Soultz-sous-Forêts. Le projet d'installer une patinoire place du Général de Gaulle est en réflexion. La partie illuminations de la Ville sera également affinée.

04.05.2018

- Rencontre avec Mme Virginie Philipps concernant « Pointes de Pieds ». Lucienne HAAS précise que dans le cadre des 10 ans de l'association, la section Pointes de pieds fera ses représentations en 2019 à la Saline. L'association demande à bénéficier des services de l'OMACSL au titre de ses participations régulières aux animations de la Ville.
- AG de SOFAR : après le départ de la famille Ahmed, l'association envisage d'accueillir une nouvelle famille. Le Maire précise la position de la commune : le loyer du logement mis à disposition sera adapté en fonction des ressources de la famille.

05.05.2018

- Tennis club : manifestation de remise d'un chèque de 3 000 € à l'association Ligne de Vie

06.05.2018

- Fête de la paroisse protestante

08.05.2018

- Cérémonies commémoratives du 8 mai

09.05.2018

- Conférence de Presse de Chordial qui assurera un des concerts de Noël. Mme HAAS précise que le concert aura lieu à l'église protestante le 1^{er} dimanche de l'Avent.

11.05.2018

- Réunion sur l'Alsace Unique
- SKTAN à Wissembourg

15.05.2018

- SCOTAN : commission suivi du foncier : « Gestion durable de l'espace et usage des sols : Où en est - on en Alsace du Nord ? »
- Réunion publique de ROSACE pour Buhl - Aschbach

16.05.2018

- Rencontre avec M. Payot de ROSACE
- Rencontre avec un potentiel acquéreur de la propriété – rue de la bergerie
- Rencontre avec la SERS : calage de la mission et du planning concernant la réhabilitation de la friche Funfrock
- Comité de pilotage fusion des OT
- Rencontre réseau BDBR
- Réunion de travail sur les piscines

22.05.2018

- Bureau de la comcom : PLH, urbanisation de la zone du Sultzterland après le feu vert de la CNAC pour le déplacement du Leclerc, OMR : les difficultés concernant la première facturation au poids, grille tarifaire des périscolaires, adhésion au dispositif « s'engager c'est permis » de la mission locale, visites de convivialité, ...

23.05.2018

- SCOTAN : commission économie ; « L'enjeu de la transmission d'entreprises dans le SCOTAN » avec la participation de Monsieur Gillet – Saint Honoré
- Réunion de travail avec coiffure Joerger pour la journée de convivialité

24.05.2018

- Rencontre avec la chambre d'agriculture concernant l'utilisation de la géothermie dans le domaine des serres
- Entretien avec Raymond Frank concernant l'anniversaire Arts et peinture et le carrefour des arts en 2019
- Comité de pilotage 1870

25.05.2018

- Commission des attributions dans les périscolaires : importantes difficultés pour répondre aux demandes d'accueil à Soultz-sous-Forêts notamment le vendredi où il y a 95 prétendants pour 80 places maximum.
- Rencontre avec Noël d'antan
- AG de l'Association de Charité à la Maison des sœurs

26.05.2019

- Journée Citoyenne. Dominique STOHR souligne les belles réalisations faites lors de cette journée (places de parking, bancs,) malgré la baisse de participants par rapport à l'année dernière. Béatrice HOETZEL annonce que, dans le cadre de cette journée, les deux puits d'HOHWILLER ont été rénovés.
- AG de l'association HBCSK
- Animation proposée par le Club de Judo
- Vernissage de l'exposition Marqueterie à la Maison rurale de l'Outre-Forêt

27.05.2018

- Concert à la synagogue

28.05.2018

- Commission de sélection des offres : travaux de la Maison des associations (point à l'ordre du jour)

29.05.2018

- Visite cantonale de Frédéric Bierry. A cette occasion le Maire annonce que le projet « Jardins de la Saline » a été retenu par le Conseil départemental au titre de projet structurant et élargera au fonds de développement et d'attractivité : le montant de l'aide départementale reste à définir.

30.05.2018

- Commission communale des impôts directs
- Cérémonie de fermeture définitive du site de l'ancienne BA901

31.05.2018

- Réunion du CCAS de Soultz-sous-Forêts (point à l'ordre du jour)
- Cérémonie militaire à Hatten
- Réunion de travail sur les illuminations de Noël

01.05.2018

- Rencontre avec M. Klipfel- Crédit mutuel
- Rencontre avec M. Messemer au sujet du stationnement lié à l'immeuble du « Coq blanc » et le projet immobilier

02.06.2018

- SCOTAN : Visite du Bourg centre de Woerth
- AAPPMA : ronde d'honneur aux étangs de Hoffen

- Rassemblement de motos Free Riders au Parc du Bruehl
- Passation de commandement de l'U.T. 14

03.06.2018

- Meeting de natation à la Vague Drachenbronn Betschdorf

05.06.2018

- SCOTAN : Compétence GEMAPI : « où en est-on dans le SCOTAN ? »
- Réunion de présentation du SDIS concernant le calcul des contributions communales et intercommunales

06.06.2018

- Rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France concernant le projet Espace couvert : le dossier ne rencontrera pas de difficultés particulières

2. PROJETS ET TRAVAUX

• Circulations douces : luminaires

Pour permettre l'extension de l'éclairage public sur la piste cyclable entre le tunnel SNCF et la rue de Seltz, le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'offre de prix proposée par Fritz Electricité.

Le montant de l'offre proposée par FRITZ s'élève à 14 056.87€HT (16 868 .24 €TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de la mise en place d'un éclairage sur la piste cyclable entre le tunnel SNCF et la rue de Seltz
APPROUVE le montant de 14 056.87€HT (16 868 .24 €TTC) proposé par Fritz Electricité
Les crédits sont inscrits au BP 2018 ligne 2015

ADOpte à l'unanimité

• Rénovation de l'école maternelle : Modification n°1 : Lot 03 – Couverture-zinguerie »

Monsieur le Maire informe que le devis ainsi que les justifications techniques n'ayant pas été transmis au Maître d'ouvrage, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

• Mise en peinture du hall du relais culturel de la Saline

La commission travaux avait proposé la mise en peinture du hall de la Saline pour améliorer l'ambiance de l'accueil du relais culturel.

Un devis est proposé par Marmillod Peintures de Lembach. Il s'élève à 13 717.50 €HT- 16 461 €TTC.
Il comprend la mise en peinture de l'ensemble des murs du hall, palier du haut de l'escalier compris.
Les travaux pourraient se dérouler cet été.

Le conseil municipal,
APPROUVE la mise en peinture du hall à l'entreprise Marmillod Peintures pour un montant de 13 717.50 €HT- 16 461 €TTC.
Les crédits sont inscrits au BP 2018

ADOpte à l'unanimité

- **Maison des Associations : point sur l'avant-projet détaillé et attribution des lots 3 à 19**

Avant-projet définitif

Un point est proposé sur l'évolution de l'avant-projet détaillé des travaux de la Maison de la musique et des Associations.

Le Maire rappelle les différentes délibérations prises sur le projet travaux de la Maison de la musique et des associations :

- Le 8 mars 2017 : validation de l'avant-projet sommaire pour un montant travaux de 409 700 € HT
- 5 juillet 2017 : approbation de la couverture en zinc de la cage d'escalier : coût des travaux en phase APD estimé à 424 700 €HT
- 4 octobre 2017 : ajout des travaux de désamiantage, couverture, façades : réévaluation du coût APD à 589 700 €HT

Le jour de l'ouverture des plis, la maîtrise d'œuvre a annoncé un chiffre de 698 000€ en coût travaux. Le Maire a interpellé la maîtrise d'œuvre sur ce surplus financier pour lequel le conseil municipal n'a pas été consulté. Suite à des explications de la maîtrise d'œuvre, l'augmentation est liée à plusieurs facteurs : des préconisations du bureau de contrôle, des demandes de l'ABF et de l'électricité de Strasbourg, des propositions de la MOE, des propositions de la MOA.

Le maire a fait une analyse détaillée et une ventilation des évolutions présentées par le maître d'œuvre :

LOT	Ajouts Sutter	En attente	Demande ESR	Demande MOA	Mur école maternelle	Demande contrôle technique	Réductions proposées
GROS ŒUVRE	- 2 200,00		700,00			6 430,00	2 200,00
ESCALIER ET CHARPENTE METALLIQUE	2 000,00				17 631,00		
						2 000,00	
							1 000,00
COUVERTURE	1 215,00			300,00			
						11 600,00	
OSSATURE ET CHARPENTE BOIS	2 000,00						
HABILLAGE ZINC ZINGUERIE	2 150,00						900,00
ETANCHEITE ISOLATION	- 500,00						500,00
MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	- 1 200,00			-			19 800,00
PLATRERIE ISOLATION FAUX PLAFONDS	2 000,00					781,00	
ELECTRICITE VMC ISOLATION	1 200,00		3 000,00				
CHAUFFAGE				300,00		350,00	
SANITAIRE	500,00						
CARRELAGE FAIENCE	1 150,00				400,00		
MENUISERIES INTERIEURES BOIS	4 220,00		500,00			1 800,00	
PEINTURES INTERIEURES	1 000,00						
ASCENSEUR							
PEINTURE EXTERIEURE							
VRD	3 000,50	7 500,00			14 000,00		
	16 535,50	7 500,00	4 200,00	600,00	32 031,00	22 961,00	24 400,00
SOMME DES VARIATIONS							108 227,50
SURCÔÛT MDA							51 796,50
SURCÔÛT MDA HORS ATTENTE							44 296,50

Concernant les demandes de la maîtrise d'ouvrage, le Maire précise que la rénovation du muret et le remplacement de la clôture ont en effet, été demandés. Le coût des travaux supplémentaires a été chiffré à 32 031 €HT. La proposition d'intégrer ces travaux au chantier de la maison des associations permet de rester dans la continuité de traitement du mur de l'espace de transition entre la MDA et l'école maternelle. A la question posée par Fabien ACKER, le maire confirme que les couvertines seront changées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE du remplacement du muret et de la clôture de l'école maternelle pour un montant estimé à 32 031 €HT

Adopté à l'unanimité

Sur les autres postes d'évolutions un certain nombre de propositions d'économies ont été examinées

Lot démolition Gros-œuvre

Suppression protection du sol : 1200 €

Pas de changement sur la porte au rdc dans la cage d'escalier existante : 300€

Dépose appareillage sanitaire à laisser dans le lot sanitaire : 700€

Lot escalier et charpente métallique

Suppression du remplacement des boîtes aux lettres : 1000€

Lot habillage –zinc

Suppression de certains habillages isolés + tôle laquée des conduits de fumée existant (à mettre en peinture uniquement) : 900€

Lot Etanchéité isolation

Suppression du crochet en toiture : 500€

Lot menuiseries extérieures :

Modification des ouvrants de plusieurs châssis avec réduction du nombre de portes par rapport à l'existant : 14 000€

Suppression du déplacement de la porte au RDC cage d'escalier : 3000€

Suppression de la plus-value vitrage traitement UV façade sud : 1800€

Le montant total des économies retenues s'élève à 24 400€.

Suite aux différents éléments apportés, le nouveau chiffrage APD, prenant en compte des coûts supplémentaires demandés par le bureau de contrôle et proposés par la maîtrise d'œuvre est de 641 569 € HT ; ce coût ne prend pas en compte les travaux inscrits au lot VRD sur la mise en place d'un busage (7500€). La nécessité de ces travaux sera à affiner avec le SICTEU.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Vu la délibération du 4 octobre 2017 fixant le montant APD à 589 700€

Considérant que l'augmentation de ce montant par rapport à l'enveloppe prévisionnelle se justifie par la prise en compte de remarques du bureau contrôle, d'Electricité de Strasbourg, et de la maîtrise d'œuvre permettant de renforcer la sécurité de l'accueil du public

APPROUVE la modification du montant APD prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessus

APPROUVE un montant de travaux en phase APD de 641 569 €HT

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs cette affaire.

ADOpte à l'unanimité

Attribution des lots travaux

Vu la commission de sélection des offres réunie le 28 mai

Vu l'analyse des offres produites par le Maître d'œuvre

Lot 03 : Démolition-Gros-œuvre

ESTIMATION: 79 000,00€	HEMMERLE	CBA CONCEPT
Prix (après vérif. mathématique):	99 199,55€	107 394,59€
Prix après négociation	97 215,56€ (2% de remise)	-
Note prix sur 60	48,76	44,14
Note valeur technique sur 40	38,00	40,00
Note globale	86,76	84,14
Classement	1	2

Le Maire précise que les deux entreprises qui ont soumissionné sont au-delà de l'estimation donnée par la maîtrise d'œuvre et aux crédits alloués au marché travaux. Malgré tout, dans le planning des travaux, ce lot est essentiel au démarrage des travaux et au respect du planning. Après discussion, les membres du conseil municipal sont appelés à voter sur le caractère infructueux de ce lot.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, le vote avec 11 voix pour et 11 voix contre ne dégage pas de majorité nette pour ou contre le fait de déclarer ce lot infructueux.

Le Maire propose donc de retourner auprès de la maîtrise d'œuvre pour affiner deux aspects : l'évaluation de la sur cotation des offres et l'impact de ce lot sur le planning. Il propose que le conseil délègue à la CSO la décision à prendre sur la suite à donner à ce lot.

Lot 04 : Escalier et charpente métallique

Aucune offre n'ayant été réceptionnée, il est proposé de déclarer le lot infructueux

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Considérant qu'aucune offre n'a été remise

DECIDE de déclarer le lot 04 infructueux

ADOpte à l'unanimité

Lot 05 : Couverture

ESTIMATION:	OLLAND	STRASSER
52 800,00€		
Prix (après vérif. mathématique):	70 256,44	56 996,49
Prix après négociation	-	-
Note prix sur 60	44,19	55,58
Note valeur technique sur 40	40,00	36,00
Note globale	84,19	91,58
Classement	2	1

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE d'attribuer le lot 05 à l'entreprise STRASSER d'Aschbach pour un montant de 56 996.79€

ADOpte à l'unanimité

Lot 06 : Ossature et Charpente bois

ESTIMATION:	KLEIN CLAUSS	STRASSER	MOB ALSACE	HUNSINGER
50 000,00€				
Prix (après vérif. Math)	54 338,90€	51 619,70€	49 477,90€	61 282,75€
Prix après négociation	-	-	48 488,34€ (2% de remise)	61 282,75€
Note prix sur 60	53,54	56,36	60,00	47,47
Note valeur technique sur 40	40,00	39,00	40,00	40,00
Note globale	93,54	95,36	100,00	87,47
Classement	3	2	1	4

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE d'attribuer le lot 06 à l'entreprise MOB Alsace d'Eschbach pour un montant de 48 488.34€

ADOpte à l'unanimité moins une voix CONTRE (Fabien ACKER)

Fabien ACKER s'interroge sur le fait que deux entreprises différentes se partagent les lots « Couverture » et « Ossature/Charpente bois ». Le Maire précise que la maîtrise d'œuvre aurait en effet dû prévoir un seul lot.

Lot 07 : Habillage Zinc et Zinguerie

ESTIMATION: 44 000,00€	OLLAND
Prix (après vérif. Math)	52 656€
Note prix sur 60	48,13
Note valeur technique sur 40	40,00
Note globale	88,13
Classement	ELIMINEE

La seule offre réceptionnée étant au-dessus de l'estimation, il est proposé de déclarer le lot infructueux.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Considérant que l'offre remise est au-delà des crédits budgétaires alloués au marché

DECIDE de déclarer le lot 07 infructueux

ADOpte à l'unanimité

Lot 08 : Etanchéité et isolation

ESTIMATION: 7 500,00€	SOPREMA
Prix (après vérif. Math)	9 201,64€
Note prix sur 60	48,90
Note valeur technique sur 40	40,00
Note globale	88,90
Classement	ELIMINEE

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré
Considérant que l'offre remise est au-delà des crédits budgétaires alloués au marché
DECIDE de déclarer le lot 08 infructueux
ADOpte à l'unanimité

Lot 09 : Menuiserie extérieure bois

ESTIMATION: 99 000,00€	HUNSINGER
Prix (après vérif. Math)	139 825,00€
Note prix sur 60	42,48
Note valeur technique sur 40	35,00
Note globale	77,48
Classement	ELIMINEE

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré
Considérant que l'offre remise est au-delà des crédits budgétaires alloués au marché
DECIDE de déclarer le lot 09 infructueux
ADOpte à l'unanimité

Lot 10 : Plâtrerie isolation faux plafonds

ESTIMATION: 20 000,00€	ERL AMENAGEMENT	SEPPIC
Prix (après vérif. mathématique):	29 311,40€	25 087,80€
Note prix sur 60	40,94	47,83
Note valeur technique sur 40	38,00	40,00
Note globale	78,94	87,83
Classement	ELIMINEE	ELIMINEE

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré
Considérant que l'offre remise est au-delà des crédits budgétaires alloués au marché

DECIDE de déclarer le lot 10 infructueux

ADOpte à l'unanimité

Lot 11 : Electricité VMC ventilation

ESTIMATION: 23 000,00€	MESSEMER	STOLTZ	LAEUFFER
Prix (après vérif. Math)	28 755,00	26 885,00€	23 501,00€
Prix après négociation	-	-	-
Note prix sur 60	47,99	51,33	58,72
Note valeur technique sur 40	23,00	23,00	40,00
Note globale	70,99	74,33	98,72
Classement	3	2	1

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE d'attribuer le lot 11 à l'entreprise LAEUFFER de Soultz-sous-Forêts pour un montant de 23 501.00€

ADOpte à l'unanimité

Lot 12 : Chauffage

ESTIMATION: 6 500,00€	STOLTZ	LAEUFFER	STROHM	SANICHAUF
Prix (après vérif. Math)	2 635,00€	3 040,00€	5 116,09€	16 780,00€
Note prix sur 60	60,00	52,01	30,90	9,42
Note valeur technique sur 40	30,00	30,00 DPGF NON REMIS	40,00	33,00
Note globale	90,00	82,01	70,90	42,42
Classement	1	ELIMINEE	2	3

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Décide d'attribuer le lot 11 à l'entreprise SOLTZ de Lampertsloch pour un montant de 2635.00€

ADOpte à l'unanimité

Lot13 : Sanitaire

ESTIMATION: 12 000,00€	SANICHAUF	STOLTZ	LAEUFFER	STROHM
Prix (après vérif. Math)	45 896,29€	8 829,00€	8 285,00€	10 741,72€
Note prix sur 60	10,83	56,30	60,00	46,28
Note valeur technique sur 40	30,00	30,00	35,00 DPGF NON REMIS	40,00
Note globale	40,83	86,30	95,00	86,28
Classement	3	1	ELIMINEE	2

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Considérant que l'entreprise LAEUFFER n'a pas remis le DPGF

Décide d'attribuer le lot 13 à l'entreprise STOLTZ de Lampertsloch pour un montant de 8829.00€

ADOpte à l'unanimité

Lot 14 : Carrelage faïence

ESTIMATION: 19 700,00€	DECK
Prix (après vérif. Math)	17 227,60€
Note prix sur 60	60,00
Note valeur technique sur 40	40,00
Note globale	100,00
Classement	1

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Décide d'attribuer le lot 14 à l'entreprise DECK de Mothern pour un montant de 17 227.60€

ADOpte à l'unanimité

Lot 15 Menuiserie intérieure bois

ESTIMATION: 16 000,00	ROHMER	ATELIERS MAX
Prix (après vérif. mathématique):	17 340,37€	21 916,77€
Prix après négociation	16 993,56€ (remise de 2%)	-
Note prix sur 60	56,49	43,80
Note valeur technique sur 40	40,00	36,00
Note globale	96,49	83,80
Classement	1	2

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Décide d'attribuer le lot 15 à l'entreprise ROHMER de Durrenbach pour un montant de 17 340.37€

ADOpte à l'unanimité

Lot 16 : Peinture intérieure

ESTIMATION: 13 500,00€	LS 2A PEINTURES	HITTIER	TUGEND	MAYART
Prix (après vérif. Math)	10 661,30€	10 898,00€	14 225,30€	17 706,15€
Note prix sur 60	60,00	58,70	44,97	36,13
Note valeur technique sur 40	35,00	40,00	40,00	30,00
Note globale	95,00	98,70	84,97	66,13
Classement	2	1	3	4

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Décide d'attribuer le lot 16 à l'entreprise HITTIER de Schweighouse sur Moder pour un montant de 10 898.00€

ADOpte à l'unanimité

Lot 17 : Ascenseur

ESTIMATION: 25 500,00	EST ASCENSEUR	AMS
Prix (après vérif. mathématique):	24 770,00€	23 420,00€
Note prix sur 60	56,73	60,00
Note valeur technique sur 40	40,00	40,00
Note globale	96,73	100,00
Classement	2	1

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Décide d'attribuer le lot 17 à l'entreprise AMS de Wiwersheim pour un montant de 23 420.00€

ADOpte à l'unanimité

Lot 18 : Peinture extérieure

ESTIMATION: 40 000,00€	ISODECO	TUGEND	MAYART
Prix (après vérif. Math)	34 763,00€	43 830,00€	40 570,00€
Note prix sur 60	60,00	47,59	51,41
Note valeur technique sur 40	40,00	40,00	40,00
Note globale	100,00	87,59	91,41
Classement	1	3	2

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Décide d'attribuer le lot 18 à l'entreprise ISODECO d'Haguenau pour un montant de 34 763,00 €

ADOpte à l'unanimité

Lot 19 : VRD

ESTIMATION: 85 000,00€	ARTERE	WILLEM
Prix (après vérif. mathématique):	95 157,24€	86 725,63€
Prix après négociation	95 157,24€	84 123,86€
Note prix sur 60	53,04	60,00
Note valeur technique sur 40	40,00	40,00
Note globale	93,04	100,00
Classement	2	1

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

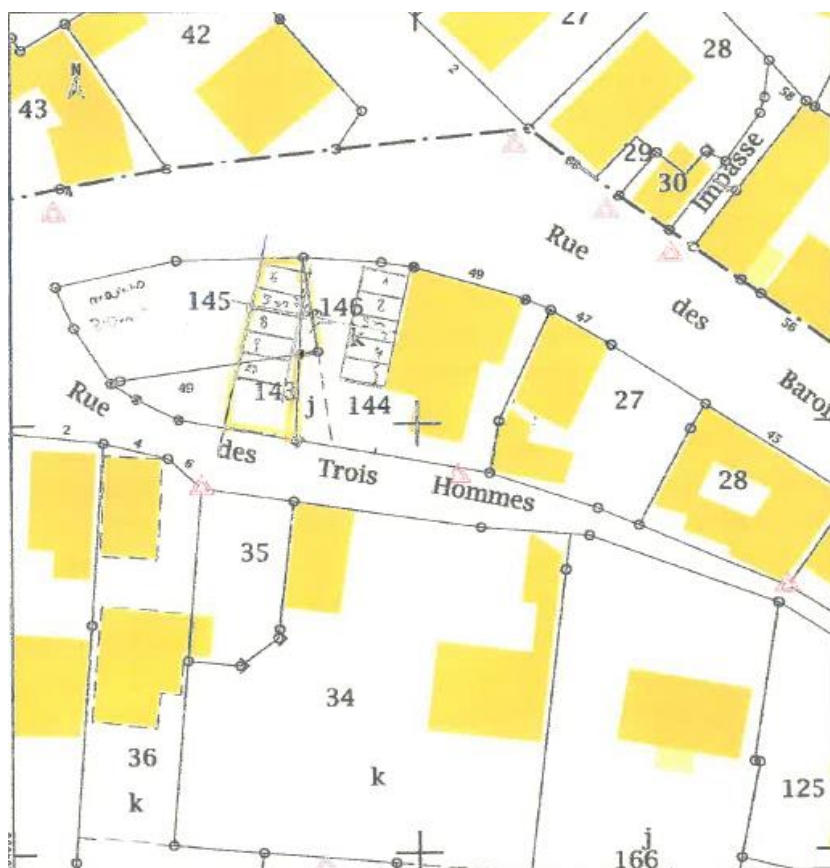
Décide d'attribuer le lot 19 à l'entreprise WILLEM de Surbourg pour un montant de 84 123.86,00€

ADOpte à l'unanimité

3. URBANISME

- **Parking au 49 rue des barons de Fleckenstein**

Le Maire apporte les éléments suivants : Dans le cadre de la réalisation des travaux au 49 rue des Barons de Fleckenstein, le pétitionnaire se porte acquéreur de surface nécessaire à la création d'aires de stationnement (10 places –dont 5 sur terrain communal). Il précise que ce parking ne sera pas clôturé. Cathy WAGNER estime que la création de ces parkings sera destinée aux logements et qu'il n'y aura pas de bénéfice pour la commune.



Le maire rappelle qu'un prix de référence, appliqué dans le cadre d'une transaction relativement récente, est de 4000€/are.

Le Maire informe que suite à une rencontre avec l'acquéreur il a été conclu que le SRO pourrait s'implanter le long de la façade du bâtiment sur le terrain privé de M. Messemer. L'acquéreur demande à ce que cet élément soit pris en compte dans la transaction.

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le prix de vente.

3000 €/are : 7 voix

2000€/are : 15 voix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de vendre la surface de terrain nécessaire à la réalisation de places de stationnement intégrant l'implantation d'un SRO

DECIDE du prix de 2000€/are

AUTORISE le Maire à signer les autorisations et actes administratifs correspondants

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

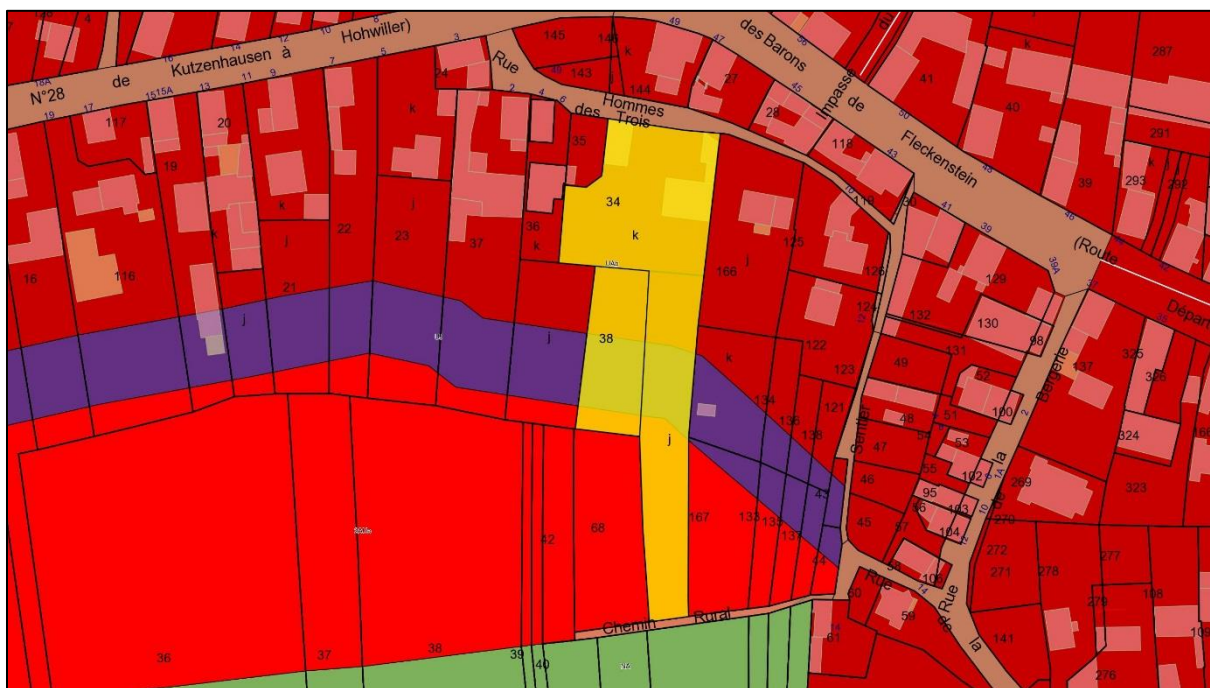
ADOpte

- **Revente du terrain REMPP**

Par délibération du 12 avril le conseil municipal avait adopté à l'unanimité la vente de terrains situés en zone UA et la moitié de la superficie de la zone UJ pour un montant de 180 000€ (hors frais de notaire et de géomètre) L'acquéreur est intéressé par l'acquisition d'une surface plus importante en zone UJ afin d'optimiser la création d'aires de stationnement et le volet paysager du projet.

L'acquéreur est intéressé par une bande de terrain UJ supplémentaire de 5 mètres sur 30 mètres soit 150 m².

Le Maire rappelle que la bande de terrains est destinée à assurer une transition paysagère avec le futur lotissement en 2AU. Il est donc nécessaire que la ville garde au moins 5 mètres.



Le conseil municipal après en avoir délibéré

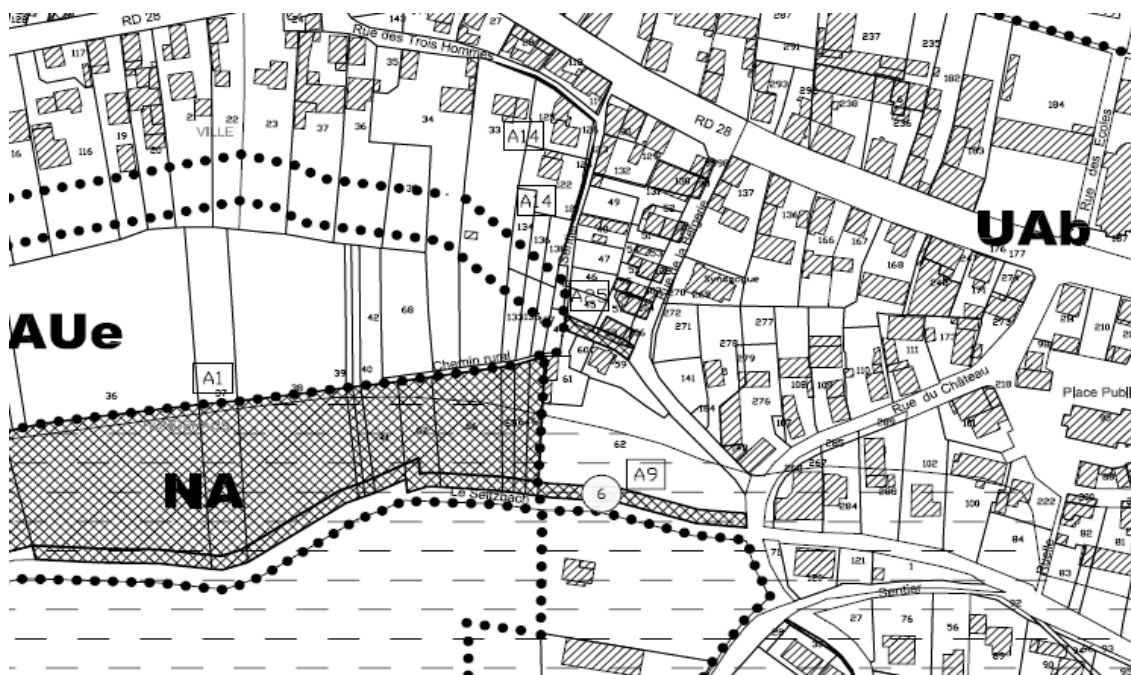
APPROUVE la vente d'une bande de terrain supplémentaire en zone UJ de 5 sur 30 mètres soit 150m² pour la réalisation de places de stationnement en intégrant un volet paysager.

DECIDE de ne pas modifier le prix de vente acté par délibération le 12 avril 2018

ADOpte à l'unanimité MOINS 4 voix (José POZUELO, Thomas RUBY, Cathy WAGNER, Christophe HECKMANN)

- **Demande d'acquisition d'un terrain communal par un particulier- rue des Trois Hommes**

Suite au projet d'acquisition d'un bien situé 14 rue des Trois Hommes, l'acquéreur sollicite la ville pour l'achat d'un terrain jouxtant ce bien pour la réalisation d'un potager. Le terrain en question est situé en zone NA et est concerné par deux emplacements réservés.



Le Maire précise que le compromis de vente pour le 14 rue des Trois Hommes, n'est pas encore signé à ce jour. Le Maire va rencontrer l'acquéreur potentiel pour qu'il puisse préciser sa demande vis à vis de notre terrain.

- **Installation classée pour la protection de l'environnement : ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BIOMETHA située à Wissembourg**

L'avis du conseil municipal concernant l'implantation d'un méthaniseur est requis dans le cadre de l'ouverture d'une enquête publique.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'autorisation d'épandage à condition qu'il n'y ait pas de station de stockage sur Soultz-sous-Forêts.

Avis favorable à l'unanimité moins 4 abstentions (Claire CARRARO- Thomas RUBY- José POZUELO- Cathy WAGNER)

- **Demande d'octroi d'une concession pour l'exploitation d'un gîte géothermique à haute température dite « concession de Rittershoffen » présentée par la société Electricité de Strasbourg SA et la société Roquette Frères SA**

L'avis du conseil municipal est requis dans le cadre de l'ouverture d'une enquête publique.

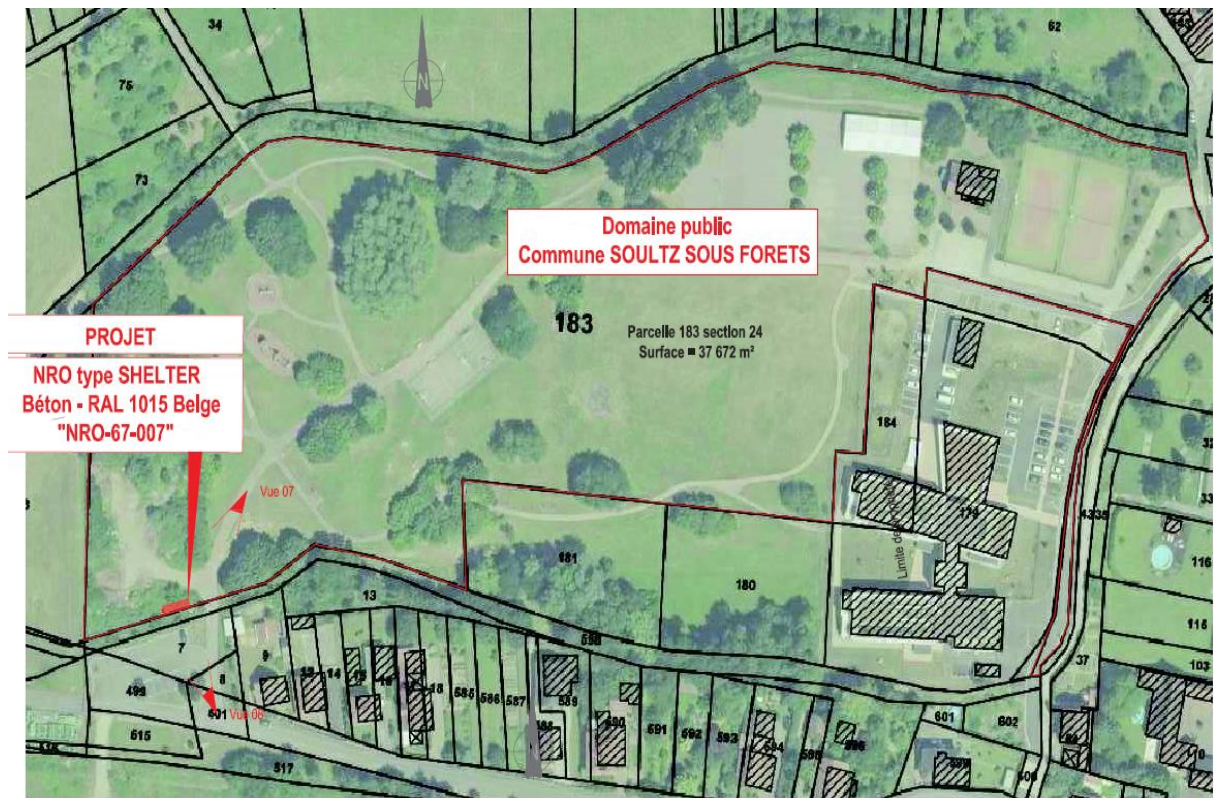
Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. FIBRE OPTIQUE

- **Implantation du NRO**

L'avis du conseil municipal est requis concernant une nouvelle proposition d'implantation du NRO.

L'implantation initiale du NRO prévue le long du sentier à côté de la centrale téléphonique a dû être revue pour cause de zone inondable. Le nouvel emplacement se situe rue de la Gare-Section 24 n°183, à l'entrée du Parc Bruehl.



Une déclaration préalable a été déposée en mairie le 4 juin 2018. Les travaux pourraient se dérouler cet été.

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré
APPROUVE le lieu de l'implantation du NRO
AUTORISE le maire à signer les autorisations nécessaires

ADOpte à l'unanimité

- **Convention d'occupation**

Rappel

Délibération du 5 octobre 2016 : accord de principe pour trois SRO : rue de Hoffen, route de Strasbourg, rue du Docteur DEUTSCH. Deux emplacements restaient à définir : rue de la Saline, rue des trois hommes

Délibération du 8 février 2017 : accord de principe pour un SRO, rue de Pechelbronn et un SRO sur le sentier de Seltzbach à côté de la centrale téléphonique.

L'emplacement du SRO prévu rue de Pechelbronn serait à modifier. Il serait implanté sur domaine privé.

5. RELAIS CULTUREL

- **La mutualisation Nef/Saline : convention de mutualisation**

Lors du conseil municipal de 2 mai 2018, il a été rappelé que la mutualisation Nef/Saline, pour être préservée devait évoluer.

La convention de partenariat culturel entre les communes de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts, signé en août 2016 portait sur les éléments suivants :

- Le projet culturel et artistique : l'élaboration d'une programmation culturelle et artistique
- une billetterie et une communication commune,
- une coopération technique

De nouvelles modalités de fonctionnement nécessitent la modification des termes de la convention.

Le Maire précise que la programmation culturelle reste commune et sera construite par une personne. Pour cette prestation, la ville de Soultz-sous-Forêts versera la somme de 6300 euros par an à la ville de Wissembourg.

La convention entre les deux communes est à préciser dans ses modalités de pilotage. Le Maire propose que le comité de suivi actuellement opérationnel soit remplacé par un comité de pilotage et complété par un comité technique. Le comité de pilotage aura pour mission essentielle de construire le positionnement stratégique des deux relais culturels dans un double rapport d'échelle : l'échelle communale et l'échelle « intercommunale ». De la même façon le volet médiation culturelle doit se construire de façon globale mais permettre à chaque commune une appropriation et de prendre en compte les spécificités de chaque territoire.

Pour la relecture et les éléments de ré-écriture, le Maire propose la constitution d'un comité de lecture. Lucienne HAAS, Claire CARRARO, José POZUELO se déclarent volontaires. La proposition sera également faite à Christian KLIPFEL.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Sur proposition du comité de lecture

Autorise la Maire à signer la convention de partenariat La Nef/La Saline

ADOpte l'unanimité

• Tarifs de la saison culturelle 2018/2019

Les tarifs de la saison culturelle seront présentés en séance. La création d'un tarif « famille » et le maintien d'un tarif jeune (15-28 ans) malgré la suppression de la carte Vitaculture seront proposés.

Spectacles tout public	2017/2018	2018/2019
Plein	14,00 €	14,00 €
Réduit *	12,00 €	12,00 €
Social **	5,50 €	5,50 €
Jeunes (- 28 ans)	5,50 €	5,50 €
Carte culture		6,00 €

*Abonnés Scènes du Nord Alsace ; groupe à partir de 10 personnes ; Les Sentiers du théâtre ; titulaire de la carte MGEN ; carte Accès Culture

** Personnes sans emploi ; Personnes bénéficiaires du RSA ; Personnes en situation d'handicap

Opéra	2017/2018	2018/2019
Plein	11,00 €	11,00 €
Réduit	11,00 €	11,00 €
Social	5,50 €	5,50 €

Revue de la Choucrouterie	2017/2018	2018/2019
Plein	23,00 €	23,00 €
Réduit	21,00 €	21,00 €
Social	5,50 €	5,50 €
Jeunes - 28	5,50 €	5,50 €

Juliette	2017/2018	2018/2019
Tarif unique		36,00 €
Tarif unique abonnés		25,00 €

Concert apéro	2017/2018	2018/2019
Plein		8,00 €
Réduit		5,50 €
Social		5,50 €
Jeunes - 28		5,50 €
Carte culture		6,00 €

Spectacle de la KDB	2017/2018	2018/2019
Plein		13,00 €
Réduit		11,00 €
Social		5,50 €
Jeunes - 28		5,50 €
Carte culture		6,00 €

Connaissance du monde	2017/2018	2018/2019
Plein	14,00 €	14,00 €
Réduit	12,00 €	12,00 €
Jeunes - 28	5,50 €	5,50 €

Cinéma	2017/2018	2018/2019
Plein	5,00 €	5,00 €
15 à 28 ans	4,00 €	4,00 €
Enfant (moins de 15 ans)	3,00 €	3,00 €

Spectacles à voir en famille	2017/2018	2018/2019
Plein	5,50 €	5,50 €
Réduit	5,50 €	5,50 €
Social	-	5,50 €
Jeunes – 28 ans	5,50 €	5,50 €

Spectacles scolaires Collèges et Lycées	2017/2018	2018/2019
Plein	5,50 €	5,50 €
Réduit	5,50 €	5,50 €
Social	5,50 €	5,50 €
Scolaire avec transport	7,50 €	7,50 €
Scolaire sans transport	5,50 €	5,50 €

Spectacles scolaires Maternelles et Élémentaires	2017/2018	2018/2019
Plein	5,50 €	5,50 €
Réduit	5,50 €	5,50 €
Social	4,50 €	4,50 €
Scolaire avec transport	6,50 €	6,50 €
Scolaire sans transport	4,50 €	4,50 €

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré
Approuve les tarifs de la saison 2018/2019
ADOpte à l'unanimité

6. RESSOURCES HUMAINES

- **Suppression d'un poste**

L'évolution et la modification des modalités de fonctionnement du relais culturel dans le cadre de la mutualisation NEF/SALINE ne justifie plus le maintien du poste lié aux missions de programmation culturelle et artistique. Il est proposé de le supprimer.

Vu les modifications de fonctionnement du relais culturel de la Saline dans le cadre de la mutualisation NEF/SALINE

Vu la saisine du comité technique au 4 juin 2018

Vu l'accord de l'agent

Le conseil municipal après en avoir délibéré

APPROUVE la suppression du poste permanent de catégorie A non titulaire à temps non complet créé par délibération le 6 juillet 2016, à compter du 30 juin 2018

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

ADOpte à l'unanimité

- **Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique contractuel**

La création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet, en qualité de contractuel est liée au remplacement d'un enseignant artistique jusqu'à la fin de l'année.

Les attributions consisteront à : assurer les cours d'éveil musical à l'école de musique municipale de Soultz-sous-Forêts

La durée hebdomadaire de service est fixée à 1.30/20^{ème}

Période d'emploi : du 22/05/2018 au 06/07/2018

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 373 indice majoré 344, échelon 2 du grade d'assistant d'enseignement artistique.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un : **Accroissement temporaire d'activité**

Adopté à l'unanimité

- **Heures de dimanche et jour férié (point ajouté à l'ordre du jour)**

Services techniques

Mardi 1^{er} mai 2018

Durand-Heymes Jonathan 1 heure

Cérémonie du mardi 8 mai 2018

Billmann Christian 3 heures

Kreiss Eric 3 heures

ADOpte à l'unanimité

7. ECOLE DE MUSIQUE

- **Tarifs des écolages 2018/2019**

Les tarifs des écolages de l'école de musique seront présentés en séance.

Le Maire informe le conseil municipal que les inscriptions à l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2018/2019 auront lieu à partir de mi-septembre.

Il propose de reconduire les tarifs trimestriels de l'année passée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote les tarifs d'écologie trimestriels de l'école municipale de musique pour l'année 2018/2019 comme suit :

DISCIPLINE	TARIFS SOULTZ-S/FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Jardin musical	27.00€	30.50€
Eveil musical	54.00€	61.00€
Formation musicale	54.00€	61.00€
Formation musicale avec instrument d'harmonie ou percussion	123.00€	138.00€
Formation musicale avec autre instrument ou chant	138.00€	156.00€
Cours collectif de chant de 45 minutes	72.00€	81.00€
Chorale adultes (minimum 10 personnes) ou cours collectifs de chant	29.00€	36.00€
Chorale des jeunes	Gratuit	Gratuit
Ensemble des jeunes	Gratuit	Gratuit
Atelier musiques actuelles	Gratuit	Gratuit
Pratique d'un 2 ^{ème} instrument	48.00€	54.00€
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre d'une même famille pour cours instrumentaux et formation musicale	- 21.00€	-21.00€
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre d'une même famille pour chorale adultes	-4.00€	-4.00€
Réduction pour les élèves faisant partie de l'Harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts	-60%	-60%
Enfants atteints d'un handicap :		
• Instruments d'harmonie ou percussion	100.00€	115.00€
• Autre instrument ou chant	115.00€	133.00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide des tarifs d'écologie de l'école de musique tels que présents ci-dessus.

ADOpte à l'unanimité

8. AFFAIRES FINANCIERES

• Tarifs des nouvelles attractions de la KIRWE

Les tarifs des nouvelles attractions de la Kirwe seront présentés en séance.

Suite à la présentation de Dominique STOHR de deux nouvelles attractions à intégrer à la KIRWE 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Le circuit des neiges : 150 € au lieu de 250 €
- Le booster avenger : 240 €
- Le dance city : 150 €

ADOpte à l'unanimité

9. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

• Subventions aux CCAS de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller

M. le Maire propose de reconduire les subventions de fonctionnement annuelles allouées aux CCAS. Il est à noter que les subventions de fonctionnement 2017 n'ayant pas été versées sur l'exercice correspondant, elles font l'objet d'un rattrapage en 2018.

Il est proposé au conseil municipal de voter ces subventions comme suit :

BENEFICIAIRE	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT (en €)
CCAS DE SOULTZ-SOUS-FORETS	Fonctionnement 2017	8 000.00
	Fonctionnement 2018	1200.00
CCAS DE HOHWILLER	Fonctionnement 2017	500.00
	Fonctionnement 2018	500.00

Le Maire précise que la baisse du coût de fonctionnement est due à la prise en charge par le CIAS, récemment constitué, des aides aux épiceries sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les propositions de subventions au CCAS de Sultz-sous-Forêts et au CCAS de Hohwiller ;
- **PRECISE** que ces subventions seront imputées en 657362.

ADOpte à l'unanimité

10. DIVERS

- Diverses informations et communications

Projet de route forestière

Dominique STOHR a été sollicité par Vincent LEFORT de l'ONF pour faire part d'un projet routier en forêt communale de Sultz :

En effet, la forêt de Sultz est par endroit mal desservie, manque de place pour stocker les bois, difficilement accessible par mauvais temps, en cas d'accident impossible pour les secours de s'approcher des victimes, coût de débardage plus élevé car beaucoup de trane, bois pour les particuliers moins bien vendus car difficile d'accès...

Pour toutes ces raisons et pour profiter des aides Européennes l'ONF propose la création d'une route dans les parcelle 14 – 15 – 17, d'environ 1km de long avec une place de retournement en parcelle 14, plus la résorption d'un point noir entre les parcelles 14 et 10. Le coût total serait d'environ 45 000€ ; montant qui reste à affiner.

D'après la DDT, ce projet pourrait bénéficier des aides à la desserte subventionnées à hauteur de 50% par l'Europe. Les travaux auront lieu courant 2019.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Emet un avis favorable au projet de travaux

Autorise la demande de subventions au niveau européen

ADOpte à l'unanimité

